



**BUREAU  
VERITAS**

## DIAGNOSTIC PLOMB AVANT DEMOLITION

<b>A Adresse du bien</b>	<b>B Propriétaire</b>
Lieu dit La Papèterie 30440 SAINT-LAURENT-LE-MINIER	Nom : <b>ADEME ADEME</b> Adresse : <b>Technoparc Bâtiment 1202 L'OCCITANE - BP 672 31670 LABÈGE</b>
<b>C Commanditaire de la mission</b>	
Nom : <b>ADEME</b> Qualité : <b>Donneur d'ordre</b>	Adresse : <b>Technoparc Bâtiment 1202 L'OCCITANE - BP 672 31670 LABÈGE</b>
<b>D L'appareil à fluorescence X</b>	
Nom du fabricant de l'appareil : <b>Heuresis</b> Modèle de l'appareil : <b>PB200i</b> N° de série : <b>1298</b>	Nature du radionucléide : <b>Co-57</b> Date du dernier chargement de la source : <b>20/09/2018</b> Activité de la source à cette date : <b>185 MBq</b>
<b>E Execution de la mission</b>	
Rapport N° : <b>7289825-PB P</b> Date d'intervention : <b>27/06/2019</b>	Date du rapport : <b>16/07/2019</b>
<b>F Nature des Travaux</b>	
<b>DEMOLITION TOTALE DE LA MAISON</b>	
<b>G Périmètre de la mission</b>	
<b>Ancienne maison d'habitation</b>	
<b>H Cachet du diagnostiqueur</b>	
Signature 	Société : <b>BUREAU VERITAS EXPLOITATION</b> Nom du diagnostiqueur : <b>DUCLOS LOIC</b> Organisme d'assurance : <b>MSIG Insurance Europe AG</b> Police : <b>F210.16.0414</b>

## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
EXECUTION DE LA MISSION .....	1
NATURE DES TRAVAUX .....	1
PERIMETRE DE LA MISSION .....	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	1

### CADRE REGLEMENTAIRE ..... 3

PRINCIPES GENERAUX DE PREVENTION L4121-2 DU CODE DU TRAVAIL .....	3
PREVENTION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS CANCEROGENES, MUTAGENES ET TOXIQUES POUR LA REPRODUCTION R4412-59 ET SUIVANTS.....	3

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION ..... 3

L'AUTEUR DU DIAGNOSTIC .....	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	4
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4

### METHODOLOGIE EMPLOYEE ..... 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	6
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	6

### PRESENTATION DES RESULTATS ..... 6

### CROQUIS ..... 7

### RESULTATS DES MESURES ..... 9

### COMMENTAIRES ..... 12

### ANNEXES ..... 13

NOTICE D'INFORMATION .....	13
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB .....	14
ATTESTATION SUR L'HONNEUR .....	15
ATTESTATION D'ASSURANCE .....	16

# 1 CADRE REGLEMENTAIRE

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail  
Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants

## 2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'auteur du diagnostic

Nom et prénom : <b>DUCLOS LOIC</b>	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE, Le Guillaumet</b> <b>60, avenue de Général de Gaulle 92046 PARIS LA DEFENSE</b> Numéro de Certification de qualification : <b>8026761</b> Date d'obtention :
---------------------------------------	---

### 2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : <b>T340373</b> Nom du titulaire : <b>BUREAU VERITAS EXPLOITATION</b>	Date d'autorisation : <b>16/03/2018</b> Expire-le : <b>15/03/2023</b>
--	--

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **DINE Pierre-Emmanuel**

### 2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : <b>NITON</b> N° NIST de l'étalon : <b>SRM 2573</b>	Concentration : <b>1,04 mg/cm<sup>2</sup></b> Incertitude : <b>0,06 mg/cm<sup>2</sup></b>
--	--

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm <sup>2</sup> )
En début de mission	1	27/06/2019	1,04
En fin de mission	56	27/06/2019	1,04
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

### 2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : <b>NC</b> Nom du contact : <b>NC</b>	Coordonnées : <b>NC</b>
--	-------------------------

### 2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : <b>Antérieur au 1er janvier 1949</b> Nombre de bâtiments : <b>1</b>	Nombre de cages d'escalier : Nombre de niveaux : <b>2</b>
--	--

### 2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : <b>lieu dit La Papèterie</b> <b>30440 SAINT-LAURENT-LE-MINIER</b>	Bâtiment : <b>Sans objet</b> Entrée/cage n° : <b>Sans objet</b> Etage : <b>Sans objet</b> Situation sur palier : <b>Sans objet</b> Destination du bâtiment : <b>Habitation individuelles</b> <b>(Maisons)</b>
Type : <b>Maison individuelle</b> Nombre de Pièces : <b>7</b> Référence Cadastre : <b>473</b>	Accompagnateur : <b>Aucun</b>

2.7 Occupation du bien		
L'occupant est	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Cave n°1	R-1
2	Cave n°2	R-1
3	Couloir	RDC
4	Cuisine	RDC
5	Salle de Bains	RDC
6	Salon / Salle à manger	RDC
7	WC	RDC
9	Abris extérieur	RDC
10	Entrée	RDC

2.9 Liste des locaux non visités			
N°	Local	Etage	Justification
8	Volumes vides inaccessibles	R+1	Inaccessible. Plancher effondré sur la totalité du niveau

### 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

#### Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Avant chaque constat, l'auteur procède au calibrage de son appareil selon les modalités fournies par le fabricant de l'appareil.

#### Identification du bien objet de la mission

L'auteur identifie le bien objet de la mission, ainsi que l'ensemble immobilier auquel il appartient. En cas d'ambiguïté, il réalise un croquis afin de situer le bien dans cet ensemble.

#### Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

Une cage d'escalier est découpée en plusieurs locaux. Sont considérés comme locaux distincts :

- chaque palier ;
- chaque partie de cage d'escalier située entre deux paliers.

En vue d'assurer la cohérence de ce découpage, le hall d'entrée pourra être assimilé au palier du rez-de chaussée.

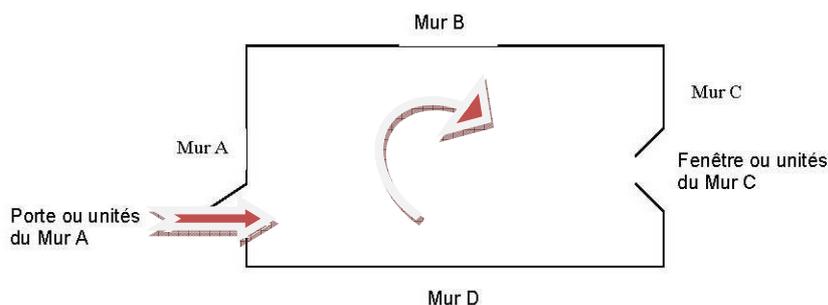
#### Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, ...) est associée à une « zone ».



**Seules les surfaces directement accessibles sont testées.**

### **Identification des revêtements**

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anti-corrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Sont exclus du repérage :

- les revêtements de type papiers peints, carrelages et faïences bruts, revêtements de sol plastique ;
- les matériaux de type menuiseries extérieures et intérieures en PVC ; canalisations et goulottes en PVC.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb mais ne libèrent pas de poussières de plomb s'ils sont en bon état, ils ne sont donc pas visés par le présent rapport.

### **Identification des unités de diagnostic et substrat**

Dans chaque local, toutes les surfaces susceptibles d'avoir un revêtement contenant du plomb sont analysées ou incluses dans une unité de diagnostic à analyser.

Cela comprend aussi les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb (papier peint, toile de verre, moquette murale, etc.), car un matériau contenant du plomb peut exister en dessous.

L'auteur du constat identifie le substrat de l'unité de diagnostic par examen visuel et en fonction des caractéristiques physiques du matériau, et le revêtement apparent de l'unité de diagnostic.

Par substrat, on entend un matériau sur lequel un revêtement est appliqué (plâtre, bois, brique, métal, etc.) constituent des unités de diagnostic distinctes :

- les différents murs d'une même pièce ;
- des éléments de construction de substrats différents (tels qu'un pan de bois et le reste de la paroi murale à laquelle il appartient) ;
- les côtés extérieur et intérieur d'une porte ou d'une fenêtre ;
- des éléments situés dans des locaux différents, même contigus (tels que les 2 faces d'une porte car elles ont pu être peintes par des peintures différentes) ;
- une allège ou une embrasure et la paroi murale à laquelle elle appartient.

Si des habitudes locales de construction ou de mise en peinture sont connues, l'auteur du constat en tient compte pour une définition plus précise des unités de diagnostic.

Peut (peuvent) constituer une seule et même unité de diagnostic :

- l'ensemble des plinthes d'un même local ;
- une porte et son huisserie dans un même local ;
- une fenêtre et son huisserie dans un même local.

Dans une partie de cage d'escalier, sont aussi considérés comme unités de diagnostic distinctes :

- l'ensemble des marches ;
- l'ensemble des contremarches ;

- l'ensemble des balustres ;
- le limon ;
- la crémaillère ;
- la main courante ;
- le plafond.

#### Relevé des mesures :

Les résultats des mesures sont indiqués dans les tableaux suivants.

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements avec un appareil à fluorescence X avant la réalisation de travaux.

Dans ce cadre, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail.

Les résultats de nos mesures sont exprimés en mg/cm<sup>2</sup> de plomb de support avec indication de l'incertitude de la mesure.

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur nominative et l'écart relatif (ex : 13,4 +/- 0,41).

### 3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

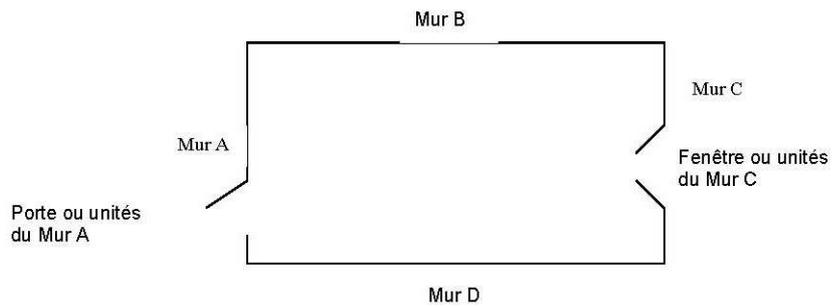
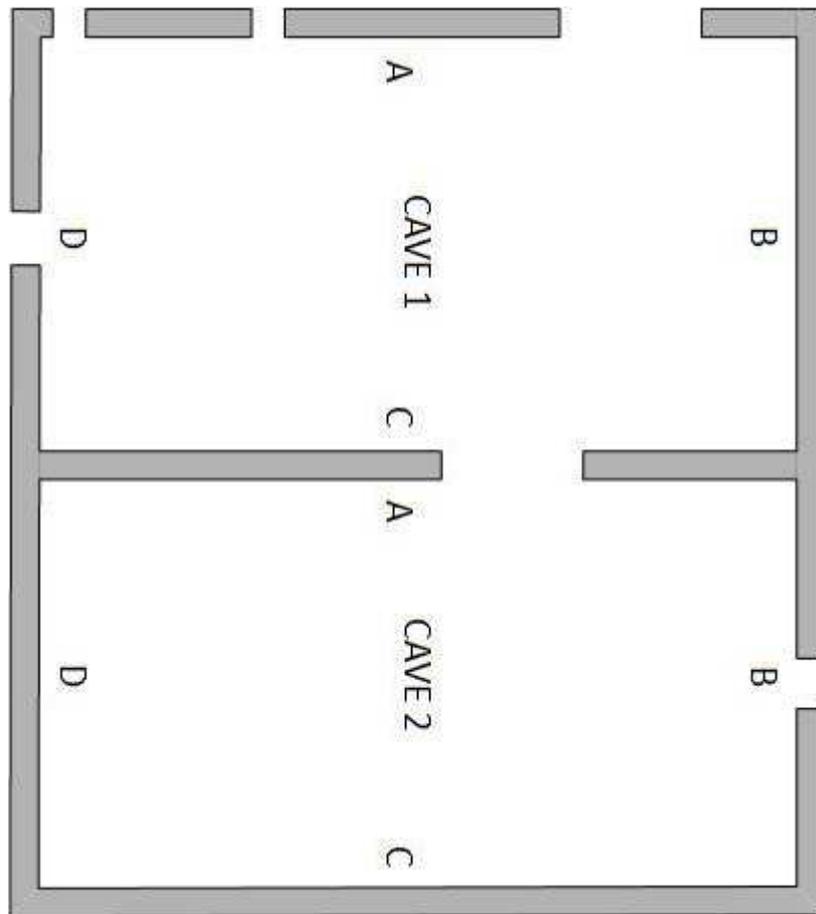
- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

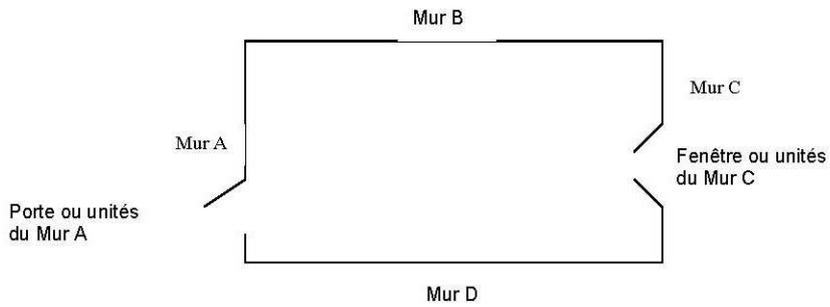
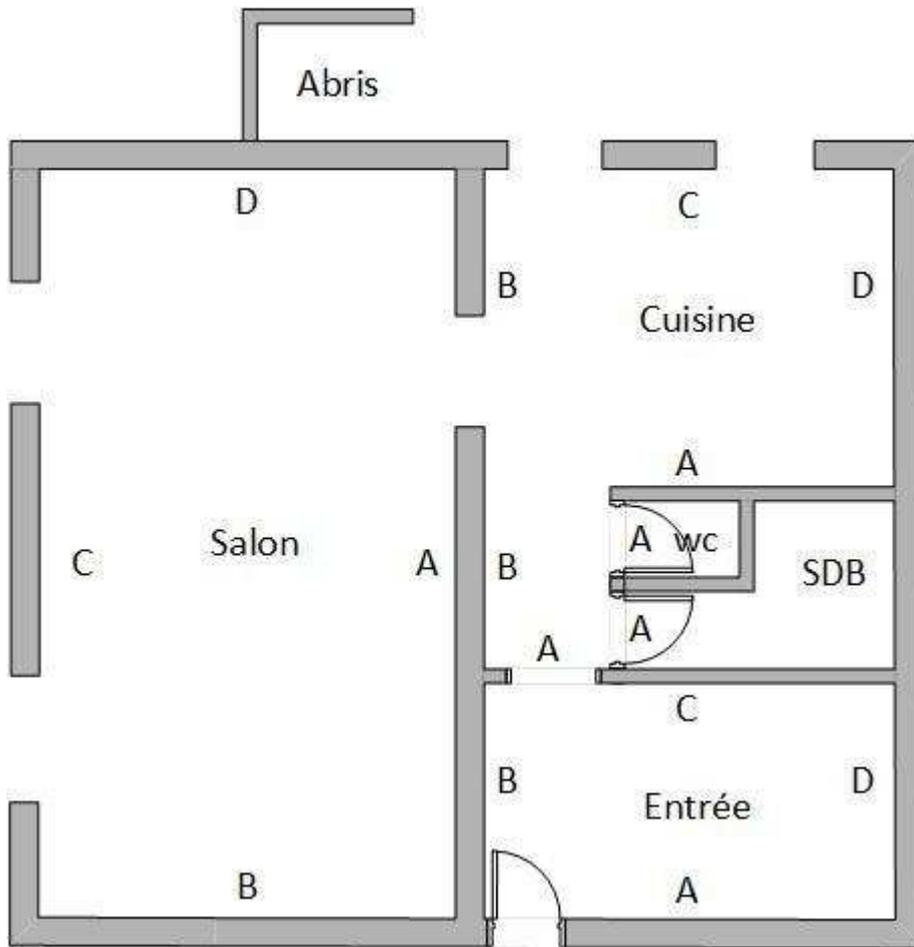
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

## 5 CROQUIS

### PLAN R-1



**PLAN RDC**



## 6 RESULTATS DES MESURES

Local : Cave n°1 (R-1)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Terre					Non peint
	Toutes zones	Murs/plafond	Pierres					Non peint
<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>			<b>Total</b>		<b>Non mesurées</b>			
			<b>2</b>		<b>2</b>			

Local : Cave n°2 (R-1)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
	Sol	Plancher	Terre					Non peint
	Toutes zones	Murs/plafond	Pierres					Non peint
<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>			<b>Total</b>		<b>Non mesurées</b>			
			<b>2</b>		<b>2</b>			

Local : Couloir (RDC)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
2	A	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,18	0,1	
3					C	0,31	0,1	
4	B	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,17	0,1	
5					C	0,17	0,1	
6	D	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,11	0,1	
7					C	0,3	0,1	
	Plafond	Poutre	Bois					Calciné
	Sol	Dalle		Carrelage				Matériaux connus
<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>			<b>Total</b>		<b>Non mesurées</b>			
			<b>5</b>		<b>2</b>			

Local : Cuisine (RDC)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
8	A	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,19	0,1	
9					C	0,19	0,1	
10	B	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,2	0,1	
11					C	0,2	0,1	
12	C	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,16	0,1	
13					C	0,17	0,1	
14	D	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,15	0,1	

15					C	0,19	0,1	
	Plafond	Poutre	Bois					Calciné
	Sol	Dalle		Carrelage				Matériaux connus
	Toutes zones	Murs	Enduit	Carrelage				Matériaux connus

	<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>	<b>Total</b>	<b>Non mesurées</b>
		<b>7</b>	<b>3</b>

### Local : Salle de Bains (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
18	A	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,19	0,1	
19					C	0,24	0,1	
20	B	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,3	0,1	
21					C	0,33	0,1	
22	C	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
23					C	0,18	0,1	
24	D	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
25					C	0,18	0,1	
26	E	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,29	0,1	
27					C	0,36	0,1	
28	F	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,2	0,1	
29					C	0,15	0,1	
16	Plafond	Plafond	Bois	Peinture		0,19	0,1	
17						0,15	0,1	
	Plafond	Poutre	Bois					Calciné
	Sol	Dalle		Carrelage				Matériaux connus
	Toutes zones	Murs	Enduit	Carrelage				Matériaux connus

	<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>	<b>Total</b>	<b>Non mesurées</b>
		<b>10</b>	<b>3</b>

### Local : Salon / Salle à manger (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
30	A	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
31					C	0,16	0,1	
32	B	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,17	0,1	
33					C	0,15	0,1	
	C	Dormant de fenêtre						Calciné
34	C	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,17	0,1	
35					C	0,2	0,1	
36	D	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
37					C	0,32	0,1	
	Plafond	Poutre	Bois					Calciné
	Sol	Dalle	Béton	Carrelage				Non visible

	<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>	<b>Total</b>	<b>Non mesurées</b>
		<b>7</b>	<b>3</b>

Local : WC (RDC)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
38	A	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,13	0,1	
39					C	0,11	0,1	
40	B	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,18	0,1	
41					C	0,15	0,1	
42	C	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
43					C	0,18	0,1	
44	D	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,16	0,1	
45					C	0,14	0,1	
	Plafond	Poutre	Bois					Calciné
	Sol	Dalle		Carrelage				Matériaux connus
	Toutes zones	Murs	Enduit	Carrelage				Matériaux connus
<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>			<b>Total</b>		<b>Non mesurées</b>			
			<b>7</b>		<b>3</b>			

Local : Abris extérieur (RDC)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
46	Plafond	Poutre	Bois			0,19	0,1	
47						0,17	0,1	
	Toutes zones	Murs	Enduit					Non peint
<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>			<b>Total</b>		<b>Non mesurées</b>			
			<b>2</b>		<b>1</b>			

Local : Entrée (RDC)								
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Marge d'erreur	Observations
48	A	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,17	0,1	
49					C	0,16	0,1	
50	B	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,39	0,1	
51					C	0,32	0,1	
52	C	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,15	0,1	
53					C	0,1	0,1	
54	D	Murs	Enduit	Peinture	HD	0,14	0,1	
55					C	0,19	0,1	
	Plafond	Poutre	Bois					Calciné
<b>Nombre d'unités de diagnostic</b>			<b>Total</b>		<b>Non mesurées</b>			
			<b>5</b>		<b>1</b>			

LEGENDE			
<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite
	<b>MG</b> : au Milieu à Gauche	<b>C</b> : au Centre	<b>MD</b> : au Milieu à Droite
	<b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé	<b>NV</b> : Non visible	
	<b>EU</b> : Etat d'usage	<b>D</b> : Dégradé	

	Total	Non mesurées
Nombre d'unités de diagnostic	47	20

## 7 COMMENTAIRES

La maison a fait l'objet d'un incendie lourd. L'étage et la toiture n'existent plus. Le sol est jonché de gravats et la plupart des éléments bois restants sont calcinés

## 8 ANNEXES

### NOTICE D'INFORMATION

#### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

#### Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

##### **Sur les chantiers**

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

##### **Hors lieux de travail**

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

#### Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

##### **Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)**

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

##### **Choisir un mode opératoire le moins polluant**

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

##### **Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)**

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils.) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
  - ! interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
  - ! rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
  - ! interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
  - ! ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

##### **Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :**

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

#### Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :

Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr))

Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr))

## ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



RITVERC GmbH  
10, Kurchatova st., 194223  
St. Petersburg, Russia  
tel.: +7-812-297-4483  
+7-812-927-2699  
fax: +7-812-297-5897  
Skype: Ritverc  
e-mail: info@ritverc.com  
internet: www.ritverc.com

### Certificate of calibration No. 5975/65

Title:	Cobalt-57 ( <sup>57</sup> Co) $\gamma$ -ray radiation source	
Code of source :	GCo7.27	
Capsule type:	27	
ISO classification :	ISO/12/C66444	
Special form certificate:	D/0098/S-96	
Nominal activity:	185 MBq (5 mCi)	
Number of source:	Co57.489.18	
Date of production:	10.10.2018	
Manufacturer:	RITVERC GmbH, Russia	
Calibration conditions:	T=24°C, h=65%, p=101 kPa, background of $\gamma$ - radiation=0.2 $\mu$ Sv <hmath>\timesh<sup>-1</sup></hmath>	
Method of calibration:	The activity and photon output in the sources have been measured by a method of the direct measurements by means of setups with gamma-spectrometer HPGe ORTEC DSPec 50 № 14090241. The certificate on checking № 4/420-2871-16 of 20.12.2016. Issued by FSUE VNIIFTRI.	
Error of measurements:	Activity: expanded uncertainty for coverage factor k=2, % : 7 Photon output: expanded uncertainty for coverage factor k=2, % : 10	
Date of measurement:	10.10.2018	
Serial No	Photon output photon/sec per 10 <sup>-4</sup> ster, 122.06+136.47 keV	Activity actual, MBq
Co57.489.18	1610	209

Note:

1. Nuclear data are taken from NUCLÉIDE: Nuclear and Atomic Decay Data, BNM-CEA-LPRI, Saclay, France.
2. Production and registration of products is made in accordance with international recommendations: ISO Guide 30, ISO Guide 31, ISO Guide 34, ISO Guide 35.

signature

/ Engineer-metrologist, E. Titov

signature

/ Deputy director in radiation safety, K. Romachevsky



Date: 10.10.2018

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR



### ATTESTATION

#### Article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Je soussigné, Loïc DUCLOS, Diagnostiqueur Immobilier, agissant au nom et pour le compte de BUREAU VERITAS EXPLOITATION, ayant son siège social 8 Cours du Triangle – 92800 PUTEAUX

atteste sur l'honneur que la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION est en situation régulière au regard de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, contrats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique.

Fait à RODEZ le 07/01/2019



## ATTESTATION D'ASSURANCE



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

**BUREAU VERITAS SERVICES France SAS**  
8 Cours du Triangle  
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

**Bureau Veritas Exploitation SAS**  
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

#### 1) Diagnostic amiante

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

#### 2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
  - Location
  - Cession immobilière
  - ERP
  - Neuf
- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat parasitaires termites + xylophages,

MSIG Insurance Europe AG  
Succursale en France  
65 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
Tel: +33(0)1 40 67 42 42  
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z  
Siège social: An den Dominikanern 11-27  
50668 Cologne  
Allemagne



- Constat Etats parasitaires termites + xylophages hors DDT,
  - Diagnostic Plomb avant / après travaux,
  - Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
    - En cas de location / vente
    - Dans les parties communes
  - Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
  - Etat des lieux,
  - Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
  - Millièmes de copropriété,
  - Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
  - Sécurité piscine,
  - Diagnostic technique Loi SRU,
  - Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public.
- 3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.
- 4) Conseil en performance énergétique.
- 5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG  
65, rue de la Victoire - 75009 Paris  
Tél : 01 40 67 12 34 Fax : 01 40 67 12 34  
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG  
Succursale en France  
65 Rue de la Victoire  
75009 Paris  
Tel: +33(0)1 40 67 42 42  
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z  
Siège social: An den Dominikanern 11-27  
50668 Cologne  
Allemagne